

23. Jan. 1941

Berne, le 22 janvier 1941.

B 57.13.53.F.O.BJ. *ndf*  
Confidentielle.

58359

Monsieur le Ministre,

Le télégramme que nous venons de vous envoyer vous apprend l'essentiel sur la négociation qui a commencé à Berne à la fin du mois de novembre entre le Département politique d'une part et l'Ambassade de France et la Légation d'Allemagne d'autre part, et qui s'est terminée à la mi-janvier par la libération des internés.

Vous voudrez bien trouver ci-joint, pour votre information, copie des deux communiqués (annexes 1 et 2) qui ont été donnés à la presse suisse, le premier le 15 janvier pour annoncer et expliquer la décision du Conseil fédéral, le second le surlendemain pour porter à la connaissance de l'opinion publique le message de gratitude du Chef de l'Etat français.

Ainsi que notre dépêche y a fait brièvement allusion, le gouvernement britannique est intervenu au cours des pourparlers entre la Suisse, l'Allemagne et la France.

Cette intervention s'est produite pour la première fois à la fin du mois de décembre, date à laquelle le Ministre de Grande-Bretagne a remis au Chef du Département politique une lettre accompagnée d'un aide-mémoire, documents dont vous voudrez trouver un exemplaire sous ce pli (annexes 3 et 4).

Ainsi que vous le verrez, la Légation de Grande-Bretagne est venue tout d'abord aux informations, encore qu'elle ait tenu à marquer d'emblée que si

A la Légation de Suisse,

L o n d r e s .

les renseignements qu'elle possédait étaient exacts son gouvernement se verrait dans l'obligation de formuler une réserve expresse.

La lettre de M. Kelly revêtant plutôt le caractère d'une question, nous n'avons pas cru devoir aborder d'emblée les problèmes de droit, mais pouvoir nous borner à en appeler d'un gouvernement britannique informé de façon incomplète à un gouvernement britannique exactement renseigné.

C'est dans cet esprit que le Chef du Département politique a remis au Ministre de Grande-Bretagne, le 7 janvier 1941, un aide-mémoire dont un exemplaire est joint à ces lignes (annexe 5) et qui vous éclairera vous-même sur les données essentielles du problème.

Le Conseil fédéral a laissé s'écouler huit jours entre le moment où notre aide-mémoire a été remis au Ministre de Grande-Bretagne et celui où il a pris la détermination de mettre fin à l'internement des soldats français. Il tenait en effet beaucoup à ce que les informations qui avaient été remises à M. Kelly eussent le temps de parvenir à Londres; il espérait même qu'un délai suffisant permettrait au gouvernement britannique d'informer son représentant à Berne de la réaction de Londres.

C'est pourquoi la décision du Conseil fédéral n'a été rendue publique que le 15 janvier. Le jour même, le Chef du Département politique a tenu à informer lui-même le Ministre de Grande-Bretagne de la décision qui avait été prise. Vous trouverez également sous ce pli un compte-rendu de la conversation qui a eu

A la légation de Suisse,  
Londres.

lieu à ce propos entre M. le Conseiller fédéral Pilet-Golaz et M. Victor Kelly (annexe 6).

Le gouvernement anglais ayant fait connaître qu'il n'insistait pas, nous ne comprenons pas les réactions de la presse anglaise auxquelles vous faites allusion. Elles nous paraissent déplacées et nous nous plaignons à espérer que les éclaircissements qui précèdent seront de nature à vous donner tous les apaisements que vous pouvez souhaiter.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération.

*Le Chef  
de la Division des Affaires étrangères*

Annexes mentionnées.

23. Jan. 1941